

**AMENAGEONS LA PLACE DE L'ETANG
DANS LES REGLES !**

Dans les mois à venir, la place de l'Etang sera réaménagée et comprendra certaines nouveautés et modifications souhaitées.

Toutefois, en y regardant de plus près, un élément peut porter préjudice à ce projet. En effet, à ce jour, il y a deux places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

Selon des sources dignes de confiance, nous avons appris qu'une des places serait désormais déplacée en Vieille ville de Delémont donc proche des magasins. En conséquence, il n'en resterait qu'une seule sur la place de l'Etang.

Pour des motifs tout à fait évidents, notamment lors d'enterrement, deux places ne seraient, selon toute vraisemblance, pas de trop.

Dès lors, nous demandons au Conseil municipal d'attribuer, comme aujourd'hui, 2 places réservées aux personnes handicapées.

Delémont, le 27 mai 2019

l'auteure :

Laurence Studer

